



**AUBAGNE PLONGEE PASSION
MAISON DES SPORTS**

Avenue Fallen
13400 AUBAGNE

N° CLUB 12.13.157
Agrément Jeunesse et sports 655 5/89

Aubagne le 22 mai 2002

**PREFECTURE DE BOUCHES DU RHONE
Bureau des Associations
11, rue Edmond Rostand
13006 MARSEILLE**

Objet : renouvellement du Comité Directeur

Monsieur le Préfet,

Suite à l'Assemblée Générale du 17 mai 2002, notre association a procédé au renouvellement de son Comité Directeur.

Ce Comité Directeur sera composé de :

PRESIDENT

Robert PAPAZIAN
Né le 9 août 1948 à LA CIOTAT (13)
Nationalité française
Domicilié : Plan des Moines Sud ,13390 AURIOL
Profession : informaticien

TRESORIER

Jean Marie DEVEL
Né le 12 août 1952
Nationalité française
Domicilié : 115 chemin du vallon des Escourtines, 13011 MARSEILLE
Profession : fonctionnaire

SECRETAIRE

Muriel QURNIER
Née le 28 août 1963 à MARSEILLE (13)
Nationalité française
Domiciliée : 15 rue Hoche , 13400 AUBAGNE
Profession : infirmière

AUTRES MEMBRES

Marc ANDRE

Né le 15 juillet 1964 à MARSEILLE (13)

Nationalité française

Domicilié : 13, Bld Henri Saver , 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Profession : Technicien de recherche

Fabienne AUGIER

Née le 23 mai 1967 à MARSEILLE (13)

Nationalité française

Domiciliée : 4 rue Tarte 13400 AUBAGNE

Profession : infirmière

Nicole LORAIN

Née le 20 août 1950

Nationalité française

Domiciliée : Les Battiers, Ch des Gorguettes 13720 LA BOUILLADISSE

Profession : enseignante.

Nous vous demandons d'accuser réception de cette déclaration.

En vous remerciant de votre attention, recevez Monsieur le Préfet, nos respectueuses Salutations.

Le Président

La Secrétaire

Robert PAPAZIAN

Muriel QURNIER

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'Association n° 0133011284**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Donne récépissé à **M. Robert PAPAIZAN, PRESIDENT**
demeurant **Plan des Moines Sud**
13390 AURIOL

d'une déclaration en date du **19 juin 2002** faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):

*CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUREAU*

dans l'association dénommée

AUBAGNE PLONGEE PASSION

créée le **25 avril 1980**

dont le siège social est situé **Maison des Sports le Galoubet**
Avenue Fallen
13400 AUBAGNE

décision prise lors de: **ASSEMBLEE GENERALE** du **17 mai 2002**

Marseille, le 21 juin 2002

P/Le Préfet,



Pour le Préfet
et par délégation
Le Chef du Bureau.

Gilles PEREZ

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.
Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.
Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être prononcé à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende dont le montant est prévu à l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.